

Au 31 décembre 1992, le Viet Nam avait délivré 555 autorisations d'investissement étranger, pour un total de 4,6 milliards de dollars américains. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'investissement étranger, en 1988, les ressortissants étrangers se sont intéressés essentiellement aux secteurs suivants : le pétrole et le gaz naturel, les hôtels et l'industrie touristique, l'agro-alimentaire, les postes et télécommunications, la fabrication de biens de consommation (industries de l'aluminium, des matières plastiques, du matériel électrique et électronique), l'aménagement des infrastructures, la production agricole, l'exploitation forestière et la transformation des produits forestiers, l'élevage et la transformation des produits de la pêche et l'industrie du caoutchouc, du cuir et du simili-cuir.

Au cours des cinq dernières années, trois types d'entreprises ouvertes au capital étranger ont vu le jour : 1) les coentreprises (80 p. 100); 2) les entreprises ayant conclu une entente de collaboration commerciale (15 p. 100); 3) les entreprises de propriété exclusivement étrangère (5 p. 100).

Environ la moitié des projets d'investissement mentionnés ci-dessus ont été mis en oeuvre. Quelque 25 p. 100 des projets ont connu des difficultés, comme la pénurie de capitaux ou de matériaux, ou encore une demande trop faible. Les 25 p. 100 qui restent n'ont pas été réalisés en raison de changements au sein des marchés visés, de débouchés perdus, de l'incapacité des parties à effectuer leur apport en capital ou du manque des matières brutes nécessaires.

Parmi les événements récents venant améliorer le climat d'investissement au Viet Nam, citons la reprise de l'aide japonaise (les investissements nippons suivront), la forte augmentation de l'aide de la France et la levée partielle de l'embargo américain : les entreprises américaines peuvent maintenant ouvrir des bureaux au pays, passer des contrats et embaucher du personnel sur place. Ces événements constituent un premier pas vers la levée totale de l'embargo américain.

5.2 La politique en matière d'investissement

Le gouvernement vietnamien encourage les investissements dans les secteurs suivants :

- La production axée sur les exportations et le remplacement des importations.
- Les industries de haute technologie employant une main-d'oeuvre qualifiée ou augmentant la capacité de production des entreprises vietnamiennes.
- Les industries à forte intensité de main-d'oeuvre utilisant les matières brutes et les ressources naturelles disponibles au Viet Nam.
- L'aménagement des infrastructures et les services générateurs de devises étrangères (tourisme, réparation navale, services portuaires et aéroportuaires).